

Département
HAUTE-VIENNE
Commune de
87800 JOURGNAC

Envoyé en préfecture le 01/03/2023

Reçu en préfecture le 01/03/2023

Publié le

ID : 087-218708105-20230222-202305-DE



NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 15
Présents : 11
Votants..... : 15
Pour : 15 Contre : 0
Abstention : 0

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
N°2023/05**

Séance du 22 février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi 22 février à 19 h 00, le conseil municipal de la commune de Jourgnac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Francis THOMASSON, maire.

Date de convocation du conseil municipal : 09 février 2023.

Présents : M. Francis THOMASSON, Mme Marie-Pascale FRUGIER, M. Pascal GAYOU, Mme Anne-Sophie UIJTTEWAAL, M. Stéphane FAROUT, M. Michel RENAULT, Mme Marie-Laure LAVERGNE, Mme Elodie CHOQUET, M. Gaëtan GOUMILLOUX, Mme Magalie FAUCHER, M. Robert DESBORDES.

Absents excusés : M. Alain MAURIN (a donné pouvoir à M. Michel RENAULT), Mme Sabine LOTTE, (a donné pouvoir à Mme Elodie CHOQUET), M. Laurent BLANCHER (a donné pouvoir à M. Stéphane FAROUT), Mme Cindy BERNARD (a donné pouvoir à M. Pascal GAYOU).

Mme Anne-Sophie UIJTTEWAAL a été élue secrétaire.

**OBJET : MOTION RELATIVE AU DESENCLAVEMENT FERROVIAIRE
HAUT-VIENNOIS.**

Le Conseil municipal de Jourgnac,

Considérant que les récentes annonces du Chef de l'Etat sur les RER métropolitains apparaissent en totale contradiction avec les politiques portées lors de son premier mandat et aujourd'hui encore ;

Soulignant que le contrat de performance de SNCF Réseau ne répond aucunement aux enjeux de régénération comme aux enjeux de modernisation ;

Rappelant que la SNCF vient d'être reconnue coupable par le tribunal d'Evry pour la catastrophe ferroviaire de Brétigny pour avoir failli à sa mission de maintenance, ce qui a causé la mort de 7 personnes et fait de nombreux blessés ;

Rappelant qu'en dépit des propos tenus en 2019 par Madame BORNE, alors ministre des Transports, les lignes ferroviaires de notre département (POLT et TER) sont toujours insatisfaisantes ;

Souligne qu'au contraire la qualité du service se détériore du fait de problèmes récurrents de propreté, de régularité, de ponctualité, ou encore de fiabilité des trains ;

Rappelle les nombreuses démarches entreprises en ce sens auprès de la SNCF et des différents ministres des Transports pour demander l'indispensable amélioration de cette ligne ferroviaire et la réduction du temps de trajet en dessous de 3 h 00 et du matériel roulant performant;

Partage le constat établi par le Directeur général de Legrand eu égard aux incidences délétères des modifications d'horaires des trains Intercités en partance de Limoges et aux retards ou annulations réguliers sur la ligne ;

.../...

.../...

Délibération N+2023/07

Regrette que les projets d'évolution et les autres pistes développées pour gagner en temps et en qualité de voyage n'aient pu aboutir, ce qui aurait contribué à désenclaver notre territoire et à faciliter l'activité des entreprises installées en Haute-Vienne ;

Déplore la durée de fermeture de la ligne ferroviaire Limoges-Angoulême qui, depuis 2018, est toujours en attente de réouverture mais également certaines dessertes ;

Insiste sur le fait que les habitants et les acteurs économiques de ce territoire ont fait preuve de beaucoup de patience et attendent maintenant des avancées concrètes ;

Alerte sur la nécessité de débloquer cette situation qui pénalise tous les efforts d'attractivité déployés sur notre territoire ;

Dénonce l'inertie de la SNCF et de l'Etat qui laissent volontairement sans réponse des dizaines de milliers de voyageurs entre Limoges et Paris après le déraillement d'un train de marchandises puis de gel (phénomène pourtant récurrent) ;

Exige du ministre des Transports d'intervenir auprès du Président de la SNCF afin que les trains scandaleusement et abusivement supprimés, notamment ceux de 6 h 00, soient remis en service avec un temps de parcours compatible avec des rendez-vous et des réunions en matinée ;

Demande, à l'heure où le train constitue le mode de déplacement le plus respectueux de l'environnement, à ce que le gouvernement oeuvre pour accélérer la livraison des matériels roulants neufs promis depuis plus de 15 ans et pour améliorer le temps de parcours entre Limoges et Paris en moins de 3 heures et mette ainsi fin au mépris de l'Etat à l'égard de tout le bassin de population compris entre Montauban et Orléans.

Le Conseil municipal **adopte** à l'unanimité la présente motion

Fait et délibéré à Journac, le 22 février 2023.

Au registre sont les signatures.

Le Maire,



Francis THOMASSON



Acte rendu exécutoire après envoi
en Préfecture le : 01/03/2023
Publication le : 01/03/2023